

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 43 (1972)

Heft: 1

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'importance des frais occasionnés par les routes. — Le Bureau fédéral de statistique fournit des données intéressantes sur l'importance des frais de construction et d'entretien des routes dans les cantons et les communes. En 1969, les dépenses (contributions non comprises) des cantons pour les routes nationales et cantonales se sont élevées à 261 fr. en moyenne par habitant. Les recettes des cantons pour les routes étant de 227 fr., 34 fr. doivent être prélevés sur les ressources générales des cantons. Pour les communes, les chiffres correspondants (de nouveau sans les contributions) s'établissent à 135 fr. et 25 fr. en moyenne, si bien que les dépenses à découvert se chiffrent à 110 fr., et au total à 144 fr. par habitant. En revanche, d'après le rapport de la commission Iklé, les charges nettes qu'imposent les chemins de fer privés aux cantons s'élèvent à 5 fr. 99 par habitant et à 1 fr. 71 après déduction des subsides (4 fr. 28) alloués en vertu de la loi sur les chemins de fer. La situation varie très fortement d'un canton à l'autre. Il y a ceux pour qui le réseau routier provoque plus de recettes que de dépenses (Schaffhouse, Lucerne et tout particulièrement Appenzell Rhodes-Intérieures par exemple), alors que pour d'autres les dépenses non couvertes par habitant sont largement supérieures à la moyenne (Uri : 136 fr., Grisons : 123 fr., Tessin : 112 fr., Bâle-Campagne : 108 fr. et Bâle-Ville : 102 fr.).

2500 cigarettes par minute. — Dans l'industrie suisse des cigarettes, une installation de production entièrement automatique commandée par une seule personne peut produire aujourd'hui 2500 cigarettes filtre à la minute. Cette production est 2 1/2 fois plus importante que celle qui était obtenue entre les deux guerres mondiales avec une installation servie par trois personnes. Dans les débuts de l'industrie des cigarettes, un ouvrier avait besoin pratiquement d'une journée de travail de dix heures pour atteindre une production semblable à celle que son collègue obtient aujourd'hui en une minute. L'investissement par poste de travail s'élève à l'heure actuelle à quelque 400 000 fr., contre 13 300 fr. entre les deux guerres et même 5000 fr. seulement lors de l'avènement des premières machines à fabriquer les cigarettes (1900-1918). En 1970, l'industrie suisse des cigarettes a produit 30 milliards de pièces. Grâce à la rationalisation et à l'automatisation, elle a plus que septuplé sa production annuelle par rapport à 1948.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81 ou 22 15 83
Vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73
Secrétaire : H. Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20 ou 91 29 79
Administration du bulletin : place de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 22 25 81
Caissier : René Domont, 2905 Courtedoux, tél. (066) 66 23 72 ou 66 17 62
Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 22 17 51
Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25 - 20 86
Bulletin : 25 - 102 13
Abonnement annuel : Fr. 15.— ; le numéro : Fr. 1.50